

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE

RENTRÉE 2024/25



Conservatoire de musique
et d'art dramatique

Maison des Arts et
de la Jeunesse
entrée : 4, rue Vaugelas
Aix-les-Bains
Tél. 04 79 88 00 54

conservatoire@aixlesbains.fr

Secrétariat - horaires :
du lundi au vendredi de
9h à 12h30 et de 13h30 à 19h





C'est avec plaisir que je vous invite à découvrir l'offre pédagogique proposée en 2024-2025 par le Conservatoire de musique et d'art dramatique à rayonnement d'Aix-les-Bains. Tout en assurant sa vocation première d'établissement d'enseignement artistique, en accompagnant aussi bien les débutants que les étudiants qui se destinent à une professionnalisation, le Conservatoire propose également une gamme complète de spectacles adaptés à tous les publics, notamment pour les plus jeunes.

L'action du Conservatoire s'articule autour de trois axes :

- former des musiciens et des comédiens amateurs de haut niveau par le biais de cursus complets et de parcours adaptés accessibles à partir de 5 ans, sans limite d'âge ; l'enseignement proposé permet également de se préparer aux différents cursus professionnels ;
- mener des actions quotidiennes d'éducation artistique et culturelle, ouvertes à tous les Aixois, dans les différents lieux qui les accueillent (établissements scolaires, structures de petite enfance, lieux d'accueil pour personnes en situation de handicap, EHPAD...);
- organiser des spectacles et concerts pour tous les publics, à l'auditorium Maurice Adam et en divers lieux de la Ville ; chaque année, de nombreuses manifestations sont organisées, regroupant amateurs et professionnels, souvent en lien avec les autres services culturels de la Ville et les associations de pratiques artistiques du territoire.

Venez nombreux participer à cette dynamique artistique, qui contribue à la diversité et à la qualité de l'identité culturelle aixoise.

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains
Vice-président du Conseil départemental
délégué à la culture



Bienvenue au Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) de musique et d'art dramatique d'Aix-les-Bains, situé dans la Maison des Arts et de la Jeunesse (MAJ) au 4, rue Vaugelas à Aix-les-Bains.

Labellisé par le ministère de la Culture et obéissant à certaines obligations en matière de qualification des enseignants et de qualité des dispositifs pédagogiques, le Conservatoire offre un enseignement artistique spécialisé aux enfants et adolescents désireux d'apprendre la musique ou le théâtre, à travers des cursus diplômants que vous trouverez décrits dans ces pages, dans des disciplines et des esthétiques variées : instruments de l'orchestre, instruments polyphoniques, chant, musique ancienne, jazz, art dramatique...

Cependant, il accueille aussi les publics de tous âges et sait adapter son offre en parcours adultes et parcours adaptés, non diplômants, que vous trouverez également décrits ici.

Inscrire son enfant au Conservatoire, c'est être sûr qu'il sera conduit avec compétence pédagogique, en quelques années, à une pratique artistique autonome et de qualité, qui sera une richesse pour sa vie future, à condition toutefois de lui consacrer un travail très régulier.

Car l'apprentissage d'une pratique artistique nécessite une réelle motivation et une implication quotidienne, pour porter ses fruits, ce qui se fait plus facilement avec le soutien de l'entourage familial.

En récompense de ces efforts, la musique et le théâtre offrent, à ceux qui les apprivoisent patiemment, un espace irremplaçable de beauté et de joies partagées, qui accompagne la personne toute sa vie durant.

Marie-Hortense LACROIX, directrice du Conservatoire d'Aix-les-Bains

Nous avons la passion de transmettre aux élèves les outils nécessaires à une pratique musicale et théâtrale vivante, individuelle et collective. L'ouverture culturelle est au centre de notre enseignement. Si elle nécessite patience, persévérance et accompagnement familial, les efforts réguliers ne tardent pas à être récompensés au sein de productions diverses : auditions, concerts, spectacles, créations, etc.

La confiance en soi, la créativité, l'expression personnelle et collective se développeront et s'affirmeront au cours des années.

Entrez dans cet univers enrichissant où l'esprit, le corps, l'écoute et les émotions seront au cœur de votre pratique.

L'Équipe pédagogique

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

- ◆ **Petite enfance et milieu scolaire :**
Sensibilisation en milieu scolaire / petite enfance / éveil musical
- ◆ **Formation musicale**
- ◆ **Cordes :**
Violon, alto, violoncelle, contrebasse
- ◆ **Bois :**
Flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone
- ◆ **Cuivres :**
Trompette, cor, trombone, tuba, euphonium
- ◆ **Instruments polyphoniques**
Piano, clavecin, harpe, guitare, percussions
- ◆ **Voix**
Chant, chant choral
- ◆ **Musique ancienne :**
Flûte à bec, atelier traverso, clavecin, trompette naturelle, atelier sacqueboute
- ◆ **Jazz**
Ateliers jazz, saxophone, batterie, basse électrique, contrebasse jazz
- ◆ **Art dramatique :**
Théâtre, travail corporel, ateliers
- ◆ **Musique adaptée :**
Interventions musicales auprès de personnes âgées ou handicapées
- ◆ **Ateliers thématiques :**
Musique assistée par ordinateur (MAO), gestes et postures, arrangement

PRATIQUES COLLECTIVES

- ◆ **ORCHESTRES :**
Initial cordes (débutants)
Niveau 1 cordes (cycle I)
Niveau 2 cordes (fin de cycle I – cycle II)
Initial vents (débutants)
Niveau 1 vents (cycle I)
Niveau 2 vents (fin de cycle I – cycle II)
Orchestre Symphonique (fin de cycle II – cycle III – adultes)
- ◆ **Ateliers jazz**
- ◆ **Ensembles de musique ancienne**
- ◆ **Musique de chambre : cycles II et III, adultes**
- ◆ **Chœurs :**
Chœur d'enfants « Vocal'Wizz » (CP-CE2)
Chœurs d'adolescents :
- « Méli'Mélodie » (CMI-6^e)
- « Accro-chant » (5^e-lycée)
Chœur de chambre (adultes et élèves en cursus chant)
- ◆ **Ateliers théâtre : voir cursus en art dramatique**

Les élèves du Conservatoire sont tenus, dans le cadre de leur parcours de formation, de participer au moins à une pratique collective. Celle-ci est liée à la discipline dominante et doit être validée par le professeur de cette discipline et le responsable de l'ensemble au regard des acquis techniques et du niveau d'autonomie. En fonction du parcours pédagogique de l'élève, la participation aux activités musicales d'un autre ensemble de la ville peut être validée en tant que pratique collective après accord des professeurs et de la direction du Conservatoire.

L'ÉQUIPE ENSEI- GNANTE

Alexandre AVOLEDO : percussions, ensembles de percussions
Cédric BACHELET : basson, orchestres à vents niveaux 1 et 3
Lucille BATTISTELLO : médiation musicale en milieux adaptés (handicap, EHPAD, petite enfance)
Viviane BURCOS : violon, musique de chambre
Céline BROUET : clarinette
Hélène CHAPEAUX : piano et pianiste accompagnatrice
Vincent COMICI : guitare et ensembles de guitares
Marie-Pierre CURTOUD : milieu scolaire, éveil musical
Christophe DÉNARIÉ : flûte traversière
Katia DESOINDRE : formation musicale
Claire DUCHATEAU-MALZAC : harpe
Joël DURANDET : chant, chœur de chambre
Enzo FAVRE : contrebasse, basse électrique, ateliers jazz, orchestre à cordes niveau 1
Dominique FRANCESCATO : milieu scolaire, petite enfance
Catherine GACHET : milieu scolaire, éveil musical, petite enfance, handicap

Isabelle GALLAROTTI : chant
Clémentine GARCIA : hautbois
Bruno GEORGE : piano et pianiste accompagnateur, musique de chambre
Julien GONZALEZ : saxophone, atelier jazz
Denis GORMAND : violoncelle, orchestre à cordes niveau 2
Catherine GORMAND : violon, atelier geste et posture
Pierrette GOUESLAIN : flûte à bec, traverso, ensembles de musique ancienne
Pierre GUÉDON : art dramatique et ateliers théâtre
Marie-Lou JOUANNY : flûte traversière, musique de chambre, atelier O Passo
Ryoko KATAYAMA : clavecin et claveciniste accompagnatrice
David MERCIER : trompette, ensembles de trompettes, fanfare collège
Adeline MÉTRAL : formation musicale, chœurs d'enfants et adolescents, fanfare collège
Sylvain PELLISSIER : guitare et ensemble de guitares
Isabelle PETITHOMME : formation musicale, piano
Cynthia TAKAHASHI : alto, orchestre initial cordes
Damien TRAVERSAZ : piano, atelier MAO
Jean-Michel VAILLOUD : cor, orchestre à vents niveau 2
Florian ZÉROUROU : trombone, tuba et euphonium, orchestre Initial vents, fanfare collège, atelier arrangement



LE CURSUS MUSICAL

Le Conservatoire accueille les enfants en cursus musical à partir de l'âge de 5 ans (Grande Section), mais l'entrée en cursus peut se faire de façon plus tardive.

Le cursus musical - **pratique instrumentale** - diplômant, se fait en différentes phases appelées « cycles », définis par le Schéma National d'Orientation Pédagogique des Conservatoires* (SNOP)



CYCLE « ÉVEIL ET DÉCOUVERTE »

Destiné à développer la sensibilité musicale (sans évaluation), ce cycle consiste en un cours d'éveil musical hebdomadaire, auquel s'ajoutent des découvertes des différents instruments de musique et des écoutes en concert.

- ◆ Éveil musical Grande Section (5 ans, enfants nés en 2019) : 1h par semaine
- ◆ Éveil musical CP (6 ans, enfants nés en 2018) : 1h par semaine

CYCLE I

À partir de 7 ans, pour une durée moyenne de 3 à 5 ans, c'est le cycle de l'apprentissage des bases de la pratique instrumentale choisie et l'entrée dans le cursus musical à proprement parler.

L'enseignement se structure alors en **trois cours hebdomadaires** :

- ◆ Enseignement instrumental : 30 minutes par semaine ; examen en fin de 4^e année ou fin de cycle
- ◆ Formation Musicale : 1h à 1h15 par semaine ; examen en fin de 4^e année
- ◆ Pratique collective (orchestre ou chœur) : 1h par semaine, obligatoire dès la 2^e année.

CYCLE II

Suite à la réussite aux examens de fin de Cycle I, c'est le cycle de consolidation des acquis fondamentaux - pour une durée moyenne de 3 à 5 ans - qui mène à une pratique autonome de la musique.

L'enseignement s'étoffe alors, sur la même base :

- ◆ Enseignement instrumental : 40 à 45 minutes par semaine ; examen en fin de 4^e année ou fin de cycle
 - ◆ Formation Musicale : 1h15 à 1h30 par semaine ; examen en fin de 4^e année
 - ◆ Pratique collective (orchestre ou chœur, éventuellement musique de chambre) : 1h à 1h30 par semaine.
- Ce cycle aboutit à la délivrance, à l'issue des examens de fin de cycle, du Brevet d'Études Musicales (BEM), qui a la particularité d'être départemental en Savoie.
- Il est possible, dans certains cas (surcharge scolaire, démotivation passagère), de sortir temporairement du cursus en faisant une demande de parcours personnalisé (voir page 12).

CYCLE III

Suite à la réussite aux examens de fin Cycle II, c'est le cycle de consolidation du répertoire technique, interprétatif et culturel de l'instrument choisi - pour une durée moyenne de 2 à 4 ans - qui mène à une pratique éclairée et personnelle de la musique.

L'enseignement s'étoffe alors, sur la même base :

- ◆ Enseignement instrumental : 45 minutes à 1 heure par semaine ; examen en fin de cycle ;
- ◆ Formation Musicale : 1h30 à 2h par semaine ; examen en fin de cycle ;
- ◆ Pratique collective (orchestre ou chœur, musique de chambre) : 1h30 à 2h30 par semaine.

Ce cycle aboutit à la délivrance, à l'issue des examens de fin de cycle, du Certificat d'Études Musicales (CEM), qui atteste d'un très bon niveau de pratique amateur.

Il est possible, dans certains cas (surcharge scolaire, démotivation passagère), de sortir temporairement du cursus en faisant une demande de parcours personnalisé (voir page 12).

Le **chant** fait l'objet d'un cursus particulier, lié à une entrée plus tardive en cursus, à partir de 14 ans. Il se constitue, de façon identique, des cycles 1, 2 et 3, également composés de trois cours hebdomadaires (chant, Formation Musicale, pratique collective) et aboutissant, après passage des examens de fins de cycles, aux mêmes diplômes (BEM, CEM).

CURSUS ART DRAMATIQUE

L'art dramatique (théâtre) fait l'objet d'un cursus spécifique, qui se compose d'un « parcours découverte » en trois phases pour les enfants de 8 à 14 ans, qui peut être suivi d'un cursus diplômant (« parcours études »), en trois cycles.

PARCOURS DÉCOUVERTE 8 À 14 ANS

- ◆ Phase 1 (« éveil », de 8 à 10 ans) : découverte de la pratique ludique et collective du théâtre (1h30 par semaine)
- ◆ Phase 2 (« initiation », 11-12 ans, classes de 6^e-5^e) : découverte des imaginaires et de leur mise en jeu (2h par semaine)
- ◆ Phase 3 (« cycle I junior », 13-14 ans, classe de 4^e) : découverte de l'art de l'acteur (2h30 par semaine)

PARCOURS ÉTUDES CURSUS DIPLÔMANT À PARTIR DE 15 ANS, CLASSE DE 3^E

◆ **Cycle I** : cycle de détermination, qui peut éventuellement se faire en lien avec une pratique amateur ou des enseignements de spécialité proposés par l'Education Nationale ; d'une durée de 1 à 2 ans, il comprend 3 heures de cours hebdomadaires ; un examen de fin de premier cycle permet le passage en 2^e cycle.

◆ **Cycle II** : cycle de consolidation des bases de l'art théâtral, d'une durée de 1 à 2 ans, il comprend 5 heures de cours hebdomadaires (dont 1 heure dédiée au travail vocal), permettant d'approfondir notamment des aspects vocaux, corporels et culturels de l'art théâtral, à travers cours réguliers et masterclasses. Ce cycle aboutit, sur réussite à l'examen de fin de cycle, à la délivrance du Brevet d'Études Théâtrales (BET).

◆ **Cycle III** : pour des raisons d'effectifs en élèves concernés et d'exigence en heures d'enseignement, ce cycle développe la maîtrise de l'art théâtral aboutissant à la délivrance du Certificat d'Études Théâtrales (CET), ne peut être proposé que de façon exceptionnelle dans notre établissement, mais il peut être poursuivi au Conservatoire de Chambéry après le BET.

Des parcours ou ateliers spécifiques peuvent par ailleurs être proposés, par exemple pour le public adulte ou porteur de handicap. Se renseigner auprès du professeur et du secrétariat en période d'inscriptions.

Enfin, l'art dramatique participe activement aux réflexions et projets du département « Arts de la scène » de notre établissement, centrés autour du lien théâtre/musique pour les comédiens (travail vocal), les chanteurs (opéra, comédie musicale...) mais aussi tout musicien désireux de développer sa présence et son expression scéniques.



PARCOURS NON DIPLOMANTS

Parcours personnalisé, parcours adulte, parcours adapté et enseignement collectif à la carte : la formation dispensée en conservatoire étant globale et destinée à former les élèves à une pratique artistique autonome et partagée, il n'existe pas la possibilité de prendre uniquement des cours individuels d'instrument ou de chant.

En revanche, pour les élèves ne souhaitant pas s'inscrire en cursus, il existe des possibilités soit de parcours non diplômants (correspondant à un enseignement global aménagé et bénéficiant du même tarif que le cursus), soit d'enseignement collectif à la carte (faisant l'objet d'une tarification spécifique, voir page 14).

Les possibilités de parcours non diplômants sont les suivantes :

PARCOURS PERSONNALISÉ

Le parcours personnalisé est un dispositif qui permet à l'élève musicien, dans certains cas (surcharge de travail, difficultés passagères, sportifs de haut niveau, etc.), de sortir du cursus musical tout en gardant un enseignement allégé mais structuré. Accessible à partir de l'entrée en Cycle II, accordé pour une durée d'un an et renouvelable par demande à chaque rentrée, il laisse aussi la possibilité à l'élève de réintégrer à tout moment le cursus diplômant (instrument + FM + pratique collective).

Son attribution est soumise à accord de la direction du Conservatoire, sur demande à formuler avant fin octobre et sur avis des professeurs de l'élève. Le parcours personnalisé se compose d'un cours hebdomadaire de 30 minutes d'instrument/chant et, au choix de l'élève, soit d'un cours de FM, soit d'un cours de pratique collective ; dans tous les cas, l'élève continue à participer aux auditions et projets de sa classe. Le passage en parcours personnalisé n'a pas d'incidence tarifaire (même tarif que le cursus).

PARCOURS ADULTES

Pour les élèves musiciens adultes, il est possible de suivre un parcours tenant compte des contraintes, des besoins et des acquis antérieurs de l'élève. Comme le parcours personnalisé, le parcours adultes se compose d'un cours hebdomadaire de 30 minutes d'instrument/chant et, au choix de l'élève, soit d'un cours de FM, soit d'un cours de pratique collective, mais il peut être adapté sur demande de l'élève, avis des professeurs et accord de la direction ; dans tous les cas, l'élève continue à participer aux auditions et projets de sa classe. Le parcours adultes, enseignement global structuré, bénéficie du même tarif que le cursus.

PARCOURS ADAPTÉ

Pour les élèves porteurs de handicaps ou de troubles de l'apprentissage identifiés, il est possible de mettre en place des parcours adaptés, élaborés par l'équipe pédagogique en fonction des difficultés rencontrées par l'élève et des possibilités de l'établissement.

Pour cela, il est nécessaire d'en faire la demande lors des préinscriptions et de prendre rendez-vous entre juin et septembre auprès de la direction qui, en lien avec l'équipe pédagogique, fera une proposition de parcours adapté.



Domiciliation	Quotient familial	Enseignement global : cursus musical (instrument/chant, formation musicale, pratique collective/projet), cursus art dramatique, parcours personnalisé, parcours adulte, parcours adapté	Enseignement collectif à la carte : éveil/initiation sans cours individuel, FM seule, pratique collective seule, pratique collective ou atelier supplémentaire
Aix-les-Bains	0 - 350	141 €	58 €
	351 - 650	182 €	75 €
	651 - 950	248 €	102 €
	951 - 1250	341 €	137 €
	1251 - 1550	353 €	143 €
	1551 et +	375 €	154 €
Savoie hors Aix-les-Bains	0 - 350	302 €	119 €
	351 - 650	391 €	154 €
	651 - 950	513 €	205 €
	951 - 1250	600 €	241 €
	1251 - 1550	614 €	247 €
	1551 et +	637 €	254 €
Hors Savoie	0 - 350	336 €	141 €
	351 - 650	430 €	175 €
	651 - 950	551 €	221 €
	951 - 1250	618 €	248 €
	1251 - 1550	635 €	259 €
	1551 et +	653 €	270 €

TARIFS 2024/25 À L'ANNÉE

Pièces à fournir obligatoirement :

- un justificatif de domicile daté de moins de trois mois
- un justificatif de quotient familial de votre Caisse d'allocations ou une copie du dernier avis d'imposition
- une attestation d'assurance responsabilité civile

Pour tout élève inscrit en début d'année, en l'absence de demande de congé ou de démission formulée par écrit avant le 15 octobre, les frais de scolarité sont dus pour l'année entière. Par ailleurs, la participation financière demandée aux usagers ne couvrant qu'une très faible partie du coût réel de chaque élève, la cotisation ne pourra être révisée au prorata du nombre de cours reçus en cas d'absences ponctuelles de professeurs.

Les frais de dossier, 15€ par élève, sont redevables à la confirmation d'inscription. Les frais de scolarité sont payables en trois fois (un règlement par trimestre).

Le quotient familial sera justifié par un document de votre Caisse d'Allocations Familiales de l'année en cours. Pour les non-allocataires : fournir une copie du dernier avis d'imposition (QF = revenu fiscal de référence/12/nombre de parts), au plus tard le 15 octobre, à défaut de quoi la tranche maximum sera appliquée.

Dégressivité en cas de fratrie : une réduction est consentie sur les frais de scolarité, à partir du 2^e enfant inscrit d'une même fratrie (par rang d'âge décroissant) : 25% pour le 2^e enfant, - 50% pour le 3^e enfant et les suivants.

Deuxième discipline : en cas d'inscription en cursus dans une 2^e discipline, le cursus en 2^e discipline sera facturé 50% du montant du premier.

Pratique collective : l'inscription en pratique collective peut comprendre la participation à un ou deux ensembles ; à partir de trois ensembles, il sera facturé une pratique collective supplémentaire.

Cursus partagé DEVA : dans le cadre du partenariat pédagogique entre le Conservatoire et l'école de musiques actuelles DEVA, les élèves inscrits à DEVA et au conservatoire en basse électrique, batterie/percussion, chant, pourront, sur demande, bénéficier d'une réduction de 30% de leur cotisation au Conservatoire.

Participants invités : les musiciens amateurs de niveau minimum 3^e cycle venant renforcer, à la demande du Conservatoire, les pratiques collectives ou projets du Conservatoire, seront considérés comme participants invités et exonérés de toute cotisation.

SAISON DU CONSERVA- TOIRE

Parce qu'il faut aussi écouter de la musique pour devenir musicien, regarder du théâtre pour devenir comédien, ou, pour que chacun d'entre nous en soit simplement touché, ravi, édifié, le Conservatoire, c'est aussi une saison de concerts et spectacles, tout au long de l'année : « Les Vendredis du Conservatoire » (un vendredi par mois), projets transversaux, concerts et auditions...

Pour être informés de nos événements, suivez-nous sur :
www.facebook.com/conservatoireaixlesbains/

QUELQUES CONSEILS AUX PARENTS

Quelques conseils très simples pour aider votre enfant, même si vous ne connaissez pas les activités pratiquées au conservatoire.

- ◆ Vérifiez que votre enfant ait bien toutes ses affaires pour se rendre au cours (livres, cahiers, crayons, instrument, partitions...).
- ◆ Intéressez-vous à ce que fait votre enfant, c'est le meilleur moyen pour qu'il s'intéresse lui-même à son travail.
- ◆ Faites en sorte qu'il relise ses leçons peu de temps après le cours, la mémoire est encore fraîche et le profit en sera meilleur. Demandez-lui de vous expliquer ce qu'il a appris.
- ◆ Lisez soigneusement les appréciations et les commentaires des professeurs et tenez-en compte.
- ◆ Vous pouvez demander à rencontrer le professeur si vous en ressentez le besoin.
- ◆ À la maison, rappelez à votre enfant de faire son travail musical ou théâtral car le conservatoire est une véritable école, qui demande une implication personnelle.
- ◆ Le travail quotidien est indispensable.

CHARTRE DU SPECTATEUR

Juste quelques règles pour pouvoir apprécier ensemble le spectacle vivant. Comme tout ce qui est vivant (les plantes, les animaux...), le spectacle a besoin que l'on y prête attention pour ne pas le perturber et pour que tout le monde puisse en profiter.

◆ Je m'informe et je me prépare

Avant le spectacle, je m'informe et je prépare : je lis l'affiche ou le programme, je pose des questions, je fais des recherches...

◆ J'entre dans la salle

Le jour du spectacle, j'arrive un peu en avance, au besoin, je vais aux toilettes, je jette mon chewing-gum, je range mon goûter et j'éteins mon portable. Je rentre dans la salle quand j'y suis invité, et je m'installe calmement. Une fois assis, je suis calme et silencieux pour profiter sereinement du spectacle à venir.

◆ J'écoute et je regarde

Pendant le spectacle, je respecte le travail des artistes et l'attention du public. Je reste assis, je garde le silence, je participe si les artistes m'y invitent. Je ris, je souris, j'ai peur, je pleure, j'exprime librement mes émotions.

◆ Je remercie

À la fin du spectacle, j'applaudis pour remercier les artistes.

◆ Je me souviens

Après le spectacle, je réfléchis à ce que je viens de voir et/ou d'entendre et, si j'en ai envie, je peux discuter avec mes amis, ma famille, mes professeurs de ce que j'ai aimé ou non, de ce que j'ai ressenti, compris ou non.



INSCRIPTIONS

DATES ET PROCÉDURE

- ◆ **Réinscriptions** (élèves inscrits en 2023/24) : **du 13 mai au 30 juin 2024**
- ◆ **Nouvelles inscriptions** (nouveaux élèves) : **du 27 mai au 5 juillet 2024**

Les inscriptions se font par internet

www.aixlesbains.fr/culture/conservatoire__municipal/inscription__tarifs

- ◆ Page d'accueil Mairie d'Aix-les-Bains infos > Culture > Conservatoire > Rayonnement Communal > Inscription et tarifs
 - ◆ Puis « Pré-inscription » (pour les nouveaux élèves) ou « Accès usager » (pour les réinscriptions, avec identifiants).
- Possibilité d'inscriptions tardives à partir du 19 août 2024, mais il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible.

LOCATION D'INSTRUMENTS ASSO DES NOTES

L'Asso Des Notes, association de parents d'élèves du Conservatoire, propose aux familles des locations d'instruments de musique et apporte un soutien aux projets du Conservatoire.

Contact mail : assodesnotes@gmail.com

Permanences de rentrée (location d'instruments) :
Du lundi 2 au vendredi 6 septembre de 17h30 à 20h

Instruments proposés à la location : flûtes traversières, hautbois, clarinettes, bassons, saxophones, cors, trompettes/cornets, trombones, tubas, xylophones, violons, altos, violoncelles, contrebasses, harpes, batterie.



NOS PARTENAIRES

- ◆ Ministère de la Culture, DRAC – Département de la Savoie
- ◆ MJC – DEVA – Asso Des Notes
- ◆ Bibliothèque, Musée/VAH, Archives, services Parc et Jardins, Sports, Éducation/Jeunesse et autres services municipaux d'Aix-les-Bains
- ◆ Théâtre du Casino Grand Cercle, Centre des Congrès d'Aix-les-Bains, Office de Tourisme
- ◆ Festivals des Nuits Romantiques, d'Art Lyrique, La Brèche, associations musicales et artistiques d'Aix-les-Bains
- ◆ CRR de Chambéry et réseau départemental des écoles de musique
- ◆ Écoles primaires d'Aix-les-Bains (interventions musicales, initiation instrumentale...), collège J-J Perret (dispositif de fanfare en horaires aménagés « Fanfare au collège »), Lycée Marlioz, Education Nationale et tous établissements scolaires d'Aix-les-Bains
- ◆ Établissements médico-éducatifs et médico-sociaux, EHPAD d'Aix-les-Bains (interventions, projets)

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

- ◆ Directrice : Marie-Hortense LACROIX
- ◆ Coordinateur pédagogique : Sylvain PELLISSIER
- ◆ Assistantes de scolarité : Claire FÉROTIN, Sandra ESPINEI, Chrystel BERGER-SONNET
- ◆ Accueil MAJ : Samia BELGACEM, Amar ADROUD
- ◆ Régisseur : en cours de recrutement
- ◆ Conception supports graphiques : Pierrette GOUESLAIN
- ◆ Référente handicap : Lucille BATTISTELLO
- ◆ Entretien MAJ : Françoise BOGEY, Lou Marie PRUD'HOMME

RENTRÉE 2024-25

Permanences des professeurs et réunions de rentrée :
Du lundi 2 au vendredi 6 septembre de 16h à 20h

Portes ouvertes de rentrée : mercredi 4 septembre de 16h à 20h
Concert des professeurs à 18h
Auditorium Maurice Adam (entrée gratuite)

Début des cours :
lundi 9 septembre 2024
(sauf orchestres et pratiques collectives : lundi 23 septembre)

Permanences Asso Des Notes (location d'instruments) :
du lundi 2 au vendredi 6 septembre de 17h30 à 20h
Mail : assodesnotes@gmail.com

Suivez-nous

www.facebook.com/conservatoireaixlesbains/

Contactez-nous

conservatoire@aixlesbains.fr

Inscrivez-vous

www.aixlesbains.fr/culture/conservatoire__municipal/

Conservatoire de musique
et d'art dramatique

Maison des Arts et
de la Jeunesse
entrée : 4, rue Vaugelas
Aix-les-Bains
Tél. 04 79 88 00 54

conservatoire@aixlesbains.fr

Secrétariat - horaires :
du lundi au vendredi de
9h à 12h30 et de 13h30 à 19h